

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 décembre 2008

**DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 6538 à 6549

présentés par  
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

-----  
**ARTICLE 2**

Après le mot :

« limitée »,

rédigier ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 13 :

« après délibération du conseil municipal prise après avis des chambres d'agriculture. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les autorisations prévues pour l'ouverture des commerces le dimanche doivent résulter d'une délibération des conseils municipaux sanctionnée par un vote pris après avis des chambres d'agriculture.

Il s'agit d'une question de société qui conduit à une profonde modification des comportements et des modes de vie. Il s'agit d'un véritable problème d'organisation de la société et non pas seulement d'une simple question d'ouverture ou de fermetures des commerces. Il s'agit d'un choix fondamental qui relève du vivre ensemble. La société ne peut pas être uniquement ramenée à une dimension marchande.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 6538 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 6539 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 6540 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 6541 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 6542 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 6543 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 6544 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 6545 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel

Adt n° 6546 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 6547 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 6548 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 6549 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille